

FORMATION

LE TELETRAVAIL

Le vendredi 19 mars 2021 de 9h à 11h30

Petit-déjeuner formation Prix : 300 € H.T

Vous êtes employeur, DRH, gestionnaire du personnel ? Vous souhaitez mettre en place le télétravail au sein de l'entreprise, ou y êtes au contraire réticents ? Vous y avez déjà eu recours mais sans en appréhender tous les contours ? Cette formation vous apportera réponses pratiques et clés utiles pour une mise en place et une gestion du télétravail efficace.

Les thèmes que nous aborderons :

- La notion de télétravail : définition, cadre juridique
- La mise en place du télétravail au sein de l'entreprise : une obligation ? une opportunité ?
- Les modalités de mise en place du télétravail hors et dans le contexte de la crise sanitaire
- L'organisation du télétravail : les moyens mis à disposition, l'indemnisation, le contrôle du temps de travail
- Les droits du télétravailleur
- Les risques spécifiques liés au télétravail : la santé et la sécurité du télétravailleur, l'évaluation de sa charge de travail

Cette journée sera animée par :

Pascale DELL'OVA Avocate associée, spécialiste en droit du travail spécialiste en droit de la sécurité sociale



Lieu de la formation :

Formation dans nos locaux (5 participants maximum) situés 10, place de la Comédie (entrée 15, passage Lonjon) à Montpellier.

Ou en visioconférence, le lien de connexion vous étant communiqué en amont de la formation.



Confirmation de votre présence :

Merci de	e bien vouloir nous retourner le coupon-réponse complété :
	Par mail à l'adresse suivante : <u>olivet@eleom-avocats.com</u> Ou par téléphone au 04.67.20.80.80
%	
Mme, M	1
Entrepri	se/fonctions
	Souhaite participer au petit-déjeuner formation (télétravail) du vendredi 19 mars 2021 proposé par Eleom (300 € H.T.)